

Les médecines complémentaires en Suisse.

Un exemple édifiant.



Un dossier proposé par Elske Miles.

Nous avons évoqué dans le dossier de la Lettre de septembre la question du « chénotype » dans l'usage responsable des huiles essentielles. Ce dossier s'inscrit dans la démarche qui est la nôtre à l'Institut, à savoir la professionnalisation de nos approches. Depuis des années, nous oeuvrons à instaurer une rigueur de contenu et de forme, destinée à faire des praticiens issus de l'Institut, des personnes compétentes, responsables et reconnues comme telles. La structure, le contenu et l'exigence de nos formations font que notre image est celle d'une école sérieuse et professionnelle. Cela n'est pas toujours compris par certains, dont la vision de notre domaine est plus proche de celle du développement personnel que de celui des médecines alternatives ou complémentaires. Pourtant, la réalité est sans concession; il reste beaucoup de travail à faire encore. L'existant est déjà reconnu, puisque l'on demande à plusieurs formateurs de l'Institut (dont moi-même), de venir enseigner en Suisse, pays qui a intégré depuis quelques années, les médecines complémentaires dans le champ officiel de la médecine et dont les exigences sont rigoureuses. Etre à la hauteur de ce challenge est essentiel pour devenir dignes de répondre aux attentes de la société civile et de ceux et celles qui veulent faire avancer la question, comme par exemple la sénatrice de Seine Saint Denis, Aline Archimbaud (voir page 5). Alors lisez plutôt le dossier qui suit et que Elske vous propose.

Michel Odoul.



L'évolution du statut des médecines complémentaires en Suisse.

En septembre 2014, lors du salon Holistica à Genève (que Michel a ouvert par une conférence invitant tous à réfléchir à la nécessité à trouver, donner et *faire* du sens), j'ai pu assister à une table ronde au sujet du remboursement des médecines alternatives et complémentaires en Suisse par les caisses d'assurance maladie de base.

Rembourser ou ne pas rembourser, là, n'est pas la question qui m'intéresse dans le dossier que je vous propose dans cette *Lettre*. Cependant, lorsque les autorités de la santé public d'un pays voisin de la France se posent cette question, cela en dit long sur la place officielle qu'occupe le soin ainsi « remboursé » dans l'esprit des fonctionnaires du pays en question.

Un peu plus sur le contexte dans lequel la Suisse a revu le statut des médecines alternatives et des médecines complémentaires*.

*Précision de vocabulaire :

En Suisse, la réglementation dans le domaine des médecines non-conventionnelles, distingue explicitement deux pratiques différentes, celle de la médecine alternative et celle de la médecine complémen-

taire.

Les médecines alternatives sont les médecines naturelles où le praticien est prescripteur (homéopathie, phytothérapie, naturopathie, etc.) de remèdes naturels, au même titre que le médecin.

Les médecines complémentaires sont les méthodes corporelles comme celles du shiatsu, de la réflexologie où le praticien n'a pas le droit de prescrire des remèdes naturels et ne pose pas de diagnostic médical.

Le 17 mai 2009, deux tiers de la population suisse ont voté dans un référendum national un article de Loi concernant les médecines complémentaires. Suite à ce référendum, un amendement sur la place et le statut des médecines complémentaires est entré dans la Constitution du pays. L'article 118a de la Constitution précise la chose suivante :

“La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires”.

Le projet de loi s'appuie sur la mise en œuvre des cinq points principaux suivants:

1. la promotion de la médecine intégrative dans l'hôpital (c'est-à-dire, de la collaboration officielle en-

tre la médecine académique et les médecines complémentaires);

2. l'inclusion de la médecine complémentaire dans l'assurance-maladie de base et dans les autres assurances sociales;

3. l'encouragement de l'enseignement et de la recherche autour des médecines complémentaires;

4. la création de diplômes nationaux et d'autorisations d'exercer cantonales pour les thérapeutes non-médecins;

5. la garantie de la diversité des remèdes.

La mise en œuvre de cet amendement bouleverse le fonctionnement et les idées reçues de tous les acteurs, tant du côté des autorités médicales que du côté des responsables de la formation aux techniques complémentaires ainsi que chez les quelque 30 000 thérapeutes exerçant en Suisse.

La table ronde:

Présentation des participants :
M. Luc Recordon : conseiller aux Etats, qui préside par ailleurs l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMédCo).
Dr. Feroni : médecin généraliste, homéopathe

M. Michel Reboz : pharmacien
Mme Marianne Baudois : directrice du centre de formation professionnelle en Médecines Complémentaires de Genève, Esclarmonde.

Voici une transcription libre des points de vues des différents intervenants.

Au sujet de l'évolution de la perception des médecines complémentaires dans la société suisse romande et allemande.

Le résultat du référendum a donné une crédibilité indiscutable aux approches alternatives et complémentaires. Tous les intervenants de la table ronde étaient d'accord pour dire que l'opinion publique largement favorable aux médecines complémentaires était dû au besoin fondamental du patient d'être considéré dans sa globalité. Ils insistaient tous sur l'importance fondamentale de la voix des personnes ordinaires ayant recours aux techniques de soins complémentaires pour faire avancer les consciences politiques.

Dr. Feroni évoquait la prouesse réellement impressionnante de la médecine moderne – prouesse qui malheureusement se faisait bien souvent sans pouvoir prendre en compte l'être total. Il expliquait que l'évolution des consciences au sein du corps médical se fait grâce aux patients qui parlent à leurs médecins des résultats positifs obtenus par l'accompagnement en médecine non conventionnelle. Il insiste sur l'importance de cette discussion en individuel entre le patient et son médecin plutôt que sur les grands mouvements de lobbying politique pour faire reconnaître les médecines complémentaires.

M. Reboz, quant à lui, expliquait simplement que, si, dans son officine, il proposait deux remèdes efficaces à sa clientèle, elle choisirait majoritairement le remède naturel, même si celui-ci promettait un résultat nécessitant un peu plus de temps avant d'agir que le remède de synthèse. Pour lui, c'est purement et simplement une question d'intégrité professionnelle que de savoir conseiller correctement ses clients afin de leur proposer un choix informé et responsable. Il maintient que, à la différence de pays européens

voisins, la Suisse n'ayant pas de grandes entreprises pharmaceutiques, le pharmacien suisse est plus libre pour conseiller une gamme plus large de possibilités à sa clientèle.

Marianne Baudois a contribué au débat en évoquant l'importance de pouvoir donner du *sens* aux maladies dans les démarches thérapeutiques complémentaires. Elle rappelait que la médecine complémentaire amène souvent le patient à prendre du recul par rapport au symptôme dont il souffre pour placer ce symptôme dans un cadre plus large de l'histoire personnelle de l'individu. Les techniques complémentaires ne sont bien souvent pas obnubilées par le symptôme mais choisissent les réponses thérapeutiques les mieux adaptées à rééquilibrer la personne dans sa globalité. Elle voit dans le rapprochement des deux approches de la médecine – mutuellement respectueuse l'une de l'autre – la possibilité pour le patient de se réapproprier sa propre histoire et de participer activement à l'amélioration de son état de santé.

M. Luc Recordon réfléchissait tout haut en disant que la médecine intégrative semble bien mieux acceptée dans les pays européens d'origine germanique et anglo-saxonne que dans leurs voisins d'origine latine. Il disait que l'empirisme imprègne l'esprit germanique, tandis que le cartésianisme imprègne l'esprit latin. La situation en Suisse est particulière, car les différentes origines se fréquentent et, lors du référendum de 2009, le « oui, aux médecines complémentaires » l'a largement remporté, quelque soit le canton.

Pour donner une vision plus complexe encore de la position des institutions face aux pratiques des médecines complémentaires et non-réglées, M. Luc Recordon évoquait le statut totalement officieux de la catégorie de personnes que l'on peut appeler des guérisseurs, appelée en Suisse romande, les « meds ». Dans tous les services d'urgence dans le pays, est affichée la liste des « meds » qui sont souvent appelés en cas de brûlures graves.

Au sujet des recherches.

Marianne Baudois a fait part d'une expérience qui a été menée dans un hôpital universitaire du canton de Genève sur un groupe de personnes obèses en stade pré-diabétique. La moitié du groupe continuait son traitement médical classique, tandis que l'autre moitié arrêtait le sien tout en participant à une technique de méditation, appelée « Mindfulness » ou la « pleine conscience » -technique issue de travaux scientifiques pour constater l'effet de la méditation sur l'équilibre psycho-neuro-endocrinien. Après huit semaines de méditation, les résultats étaient tout à fait concluants et éloquents.

Dr. Feroni a insisté sur l'impératif des recherches pour augmenter la confiance du corps médical.

C'est dans cette optique que M. Recordon cherche à réunir des fonds permettant de mener des recherches pour mieux asseoir la crédibilité des médecines complémentaires tout en obligeant les praticiens à de la rigueur.

Mais la RoMédCo n'entend pas s'arrêter là. Regroupant des médecins, des thérapeutes et d'autres partisans des médecines complémentaires, elle se lance dans des activités de lobbying politique, d'information au public et de récolte de fonds. « Il est décisif pour la reconnaissance et l'ancrage des médecines complémentaires de pouvoir financer des recherches », a souligné Luc Recordon.

Au sujet de l'établissement d'un diplôme fédéral en médecine complémentaire.

C'est surtout M. Recordon dans sa capacité d'homme politique, en tant que Conseiller aux Etats, qui a fourni un état des lieux de l'avancement selon les différents cantons. Il disait que pour une fois les choses avancent plus vite du côté politique qu'ailleurs...

L'aval est donné, maintenant les différents organismes de formation doivent se mettre d'accord pour établir des critères valables pour tous les praticiens d'une méthode. Pour qu'une méthode ou une disci-

Les médecines complémentaires en Suisse... suite ... et fin.

plaine puisse être reconnue, il faut passer par une association réunissant plusieurs écoles de formation spécialisées dans le domaine.

Si vous voulez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site de la réglementation du statut du métier de **Thérapeute Complémentaire** au www.ortra-tc.ch. Cet organisme du travail a pour but de définir les critères du nouveau métier, et le fait de la manière suivante pour le domaine d'activité spécifique du « Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral ».

Champs d'activité :

- ✓ Le/la thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral est un/une spécialiste de la santé.
- ✓ Il/elle stimule de manière globale la guérison des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs performances, de maladie ou qui se trouvent en réhabilitation.
- ✓ Le/la thérapeute complémentaire travaille essentiellement comme indépendant sous sa propre responsabilité, mais aussi en tant qu'employé(e) et au sein d'une équipe interdisciplinaire:
 - dans son propre cabinet ou dans un cabinet commun,
 - dans des centres de santé médicalisés,
 - dans des centres de réhabilitation, des hôpitaux, des cliniques,
 - dans des institutions éducatives et sociales,
 - dans des entreprises, dans le cadre de la promotion de la santé.

Clientèle

Tous les secteurs de la population font appel aux prestations de la thérapie complémentaire.

Les thérapeutes complémentaires peuvent se spécialiser, dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, aussi bien sur des groupes cibles (par ex. nourrissons, enfants, adolescents, femmes enceintes, personnes âgées) que sur des problèmes spécifiques (par ex. conséquences du stress ou d'accidents, etc.).

Leur clientèle se compose de personnes qui font uniquement appel à la thérapie complémentaire ou qui choisissent la thérapie complémentaire avant, parallèlement ou après un traitement médical classique ou un traitement à la suite d'un accident.

Le/la thérapeute complémentaire traite ou soutient des personnes:

- souffrant de troubles somatiques et psychosomatiques,
- souffrant de mal-être ou de troubles psychiques,
- souffrant de troubles fonctionnels ou de douleurs diffuses pour lesquels aucun diagnostic médical n'a pu encore être posé,
- souffrant de maladies diagnostiquées ou de handicaps,
- lors d'une réhabilitation à la suite d'accidents ou d'interventions médicales.

Les objectifs du traitement sont essentiellement:

- l'approche et le traitement holistiques des troubles,
- le renforcement global des forces autorégulatrices de l'organisme,
- l'initialisation et le renforcement des processus de guérison,
- l'évitement de la péjoration des symptômes,
- l'évitement ou l'atténuation des problèmes secondaires de certains types de maladie,
- l'acquisition de nouvelles façons de voir et d'agir pour renforcer la capacité de guérison,
- l'apprentissage d'une meilleure gestion des douleurs et des problèmes existants,
- le regain de force physique et spirituelle, de stabilité et de souplesse.

Les bases professionnelles.

La thérapie complémentaire considère la guérison comme un événement qui dépend de facteurs individuels et qui englobe une interaction entre le corps, l'esprit et le mental. Les mesures de thérapie complémentaire, qui sont axées sur des méthodes, sur le corps et sur des processus, sont interactives. Le renforcement de l'autorégulation, l'activation de la percep-

tion personnelle et la consolidation des compétences de guérison en sont les objectifs.

L'exercice de la profession.

Le/la thérapeute complémentaire:

- ✓ construit une relation basée sur le respect et la confiance,
- ✓ établit une anamnèse conforme à sa méthode compte tenu des démarches entreprises à ce jour et des ressources disponibles.
- ✓ recourt à un travail interactif centré sur le corps propre à la méthode - comprenant le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie - pour activer de manière ciblée les forces autorégulatrices du/de la client(e).
- ✓ élabore des processus favorisant la perception et la prise de conscience de soi, mobilise les ressources et ouvre de nouvelles perspectives et façons d'agir.
- ✓ soutient la transposition au quotidien de nouvelles orientations axées sur la solution et la motivation.
- ✓ travaille, durant le processus thérapeutique, avec des personnes de référence et d'autres spécialistes.
- ✓ veille à son développement tant professionnel que personnel et à son propre équilibre.
- ✓ se comporte de manière professionnelle et pour le bien de la profession en respectant les principes déontologiques.
- ✓ crée des réseaux et encourage le développement de la compétence en santé de la population.
- ✓ gère son cabinet de manière entrepreneuriale et recourt à la gestion de la qualité et au marketing.

Contribution à la santé publique et à la société.

En conclusion de cette rencontre un consensus a émergé autour de l'idée que les thérapeutes complémentaires encouragent la compréhension holistique de la santé et offrent des prestations thérapeutiques durables. Un vaste programme pour nos sociétés.

Elske Miles.